

MARCHE À SUIVRE POUR L'INSCRIPTION ET LA RÉSERVATION :

- Le coût total du voyage est de 1270 €⁽¹⁾.
- Vous devez préciser si vous demandez un logement en chambre double, en twin (2 lits simples) ou en single.
- Le supplément en single est de 266 €. Seules les 3 premières demandes sont garanties, ensuite la possibilité de chambre individuelle ne pourra être obtenue que suite à l'accord de l'hôtel.
- Vous devez envoyer vos coordonnées à l'organisateur (Didier Salmon) en précisant les noms et prénoms de tous les participants de préférence par courriel : didiersalmon62@gmail.com ou à défaut par courrier postal : Rue Mautienne, 48, 5032 - Bossière.
- Vous devez impérativement verser un **acompte de 250 €** sur le compte voyage du club **BE84 2998 3830 6459** avant le **15 octobre 2025**⁽²⁾.
- La date de versement de l'acompte fera foi pour déterminer les priorités en terme de participation et de type de chambre⁽³⁾.
- Vous devez effectuer **trois autres versements de 340 €** avant le **31 janvier**, le **30 avril** et le **30 juin 2026**.

1. Le prix du voyage est calculé sur un nombre de 45 participants (le car pouvant transporter jusqu'à 55 personnes). Dans la mesure où nous rassemblerions plus de 45 participants, le prix pourra être légèrement réduit et la différence vous sera remboursée au retour du voyage. L'augmentation du prix se justifie par l'augmentation substantielle des transports en car et des frais de logement mais aussi suite à la demande de nombreux participants de garantir une certaine qualité dans le choix de l'hébergement et des repas.

2. Nous insistons sur la nécessité de verser le premier acompte avant le 15 octobre. En effet, cette date est celle à laquelle nous devons confirmer à l'hôtel et à l'autocariste l'organisation du voyage et leur verser les acomptes demandés. Nous devons donc être certains à cette date que le nombre de participants sera suffisant pour l'organisation du voyage mais aussi disposer de la somme nécessaire au paiement des dits acomptes.

3 Les membres du club « Les Spartiates » en ordre de cotisation au 31 août 2025 seront prioritaires pour l'inscription. A partir du 15 novembre, les inscriptions seront ouvertes aux membres des autres clubs affiliés à la FFBMP en ordre de cotisation.

INFORMATIONS SUR L'HÉBERGEMENT : Auberge de la Petite Reine (Siorac en Périgord)



L'hôtel-auberge de la Petite Reine est un **établissement familial créé en 1961**, situé près de Siorac en Périgord, au milieu d'un parc arboré de 1400 m². Plusieurs pavillons vous offrent une multitude de services : bar, restaurant, salon de lecture, terrasse couverte, piscine couverte et chauffée, salle de musculation, tennis, boulodrome, ...



Logement :



Les bâtiments sont équipés d'un escalier pour l'unique étage de certains pavillons et d'ascenseurs pour deux des pavillons de l'hôtel. Toutes les parties communes sont très facilement accessibles.

Les 70 chambres se répartissent dans 3 pavillons. Elles sont équipées d'un lit double ou deux lits séparés avec couette, d'une TV écran plat TNT couleur, d'un téléphone direct, d'une salle de bain avec douche, WC et sèche-cheveux, d'une climatisation et d'une connexion wifi.

L'entretien des chambres est assuré tous les jours par le personnel de l'hôtel.

Restauration :



Du petit-déjeuner au dîner, le chef **David Masure, Maître Restaurateur de France**, propose des repas qui rivalisent de variétés, de saveurs et de couleurs, d'inspiration périgourdine et de cuisine traditionnelle.

- Petit-déjeuner sous forme de buffet froid et chaud (fromage, charcuterie, ...).
- Déjeuner trois services (entrée, plat et dessert), ¼ vin (Bergerac rouge ou rosé) et café.
- Dîner quatre services (entrée, plat, fromage et dessert), ¼ vin (Bergerac rouge ou rosé).
- Le dernier soir, dîner du terroir et soirée de départ.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Toute demande d'annulation (totale ou partielle) doit être effectuée auprès de didiersalmon62@gmail.com.

Tenant compte des règles d'annulation de l'hôtel, les frais d'annulation suivants seront dus : 15% avant 30 jours précédant le départ, 50% entre 29 et 8 jours, 100 % entre 7 et 0 jours. En ce qui concerne le car, le remboursement ne pourra avoir lieu que si le participant peut être remplacé. Une assurance annulation souscrite pour éviter ces frais est comprise dans le prix du voyage⁽¹⁾. Les conditions d'application de celle-ci sont explicitées dans un document annexe présent sur le site internet du club.

En cas d'annulation, les frais de dossier, les primes d'assurance (le cas échéant), les entrées prépayées pour certaines visites ou activités ne sont pas remboursables.

Le Club « Les Spartiates de Gembloux » ne peut être tenu pour responsable d'un retard d'acheminement terrestre qui entraînerait l'annulation d'activités au cours du séjour.

1. Les participants disposant déjà d'une assurance annulation ou ne souhaitant pas y souscrire doivent impérativement le signaler à l'organisateur afin d'annuler leur inscription et obtenir un remboursement de 50 € à l'issue du voyage. Voir les conditions sur le site internet.

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez consulter le site : <https://spartiates.be> ou contacter Didier Salmon de préférence par courriel : didiersalmon62@gmail.com ou à défaut par téléphone : 0479/258991.